

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES**  
**Vendredi 12 décembre 2025 à 20h00**

---

Convocation : 6 décembre 2025.

**Présents** : BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÈNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : AUBERT Lolita procuration à LACROIX Eric, AUGU Pierre-Jean procuration LORTHIOS Claudette,

**Absents excusés** : /

**Retard** : BIGOT Benoît (arrivé en cours de délibération 2025/59)

Mme RAUNET Nathalie a été nommée secrétaire à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

**DECISIONS**

- 1 – Décision modificative du budget communal – DM 3
- 2 – Ouverture de crédits d'investissement 2026
- 3 – Programme DETR/DSIL 2026
- 4 – Tarifs communaux 2026
- 5 – Modification des statuts du SIVOS Vallières-Rilly-Mosnes
- 6 – Projet d'implantation d'une centrale solaire par la société Agrivolt
- 7 - Modification des ZAEnR

**Information et questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 14/11/2025 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2025/59**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>12</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>1</b>

*Abstentions : BIGOIT Benoît**Contres : /*

Monsieur le Maire informe le conseil que le comptable a demandé de procéder aux amortissements des enfouissements de réseaux électriques et télécoms de la route de Pontlevoy tranche 1. Il convient de décider d'une durée d'amortissement pour ces travaux et de prévoir les crédits nécessaires pour faire les opérations comptables.

De même, en fonctionnement il convient de faire un virement de crédit afin d'abonder le compte 739211 -Attribution de compensation – qui est insuffisant.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

**DECIDE**

Que les travaux d'enfouissement de réseaux seront amortis sur une durée de 15 ans.

**VALIDE** la décision modificative de budget n°1 du budget communal comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61551 : Entretien et réparations sur matériel roulant	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 821,45 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>3 821,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739211 : Attribution de compensation	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	0,00 €	3 821,45 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 821,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 121,45 €</b>	<b>5 121,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-2804182 : Amort. subv org. publics divers - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 153,58 €
R-280422 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 667,87 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 821,45 €</b>
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	3 821,45 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 821,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 821,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 821,45 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 821,45 €</b>		<b>3 821,45 €</b>

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**2 - Ouverture anticipé de crédit budget communal****Délibération n° 2025/60**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Afin de permettre la continuité du fonctionnement des services, il convient donc de demander une ouverture de crédit en investissement en attendant le vote du Budget Primitif 2024 dans la limite d'un quart du budget d'investissement de l'année précédente.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

**DÉCIDE** de l'ouverture de crédits en investissement et de la répartition comme suit :

Rappel des crédits 2025 :

Chapitres	Crédits ouverts BP + DMI + RAR 2024	RAR 2024	Crédits à prendre en compte
20	46 343.40	34 429.93	11 913.47
21	116374.06	5374.06	111 000.00
23	431224.28	750	430 474.28
<b>Total crédits</b>	<b>593 941.74</b>		<b>553 387.75</b>

Annuités 2026	52 539.38
Solde	500 848.37
Crédits pouvant être ouverts (25% du solde)	125 212.09

**Ouverture de crédits 2026 dans l'attente du vote du budget primitif (L1612-1 CGCT) :**

Chapitres/ Comptes	Ouverture 2026
20/ D203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	20 000.00
21/ D212 Agencements et aménagements de terrains D2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 000.00 15 000.00
D2151 réseau de voirie	10 000.00
D2157 Matériel et outillage	5 000.00
23/ 231 Immobilisations corporelles en cours	40 000.00
<b>TOTAL</b>	<b>100 000.00</b>

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**3 - Demande de subvention - DETR 2026****Délibération n° 2025/61**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR 2026 pour la poursuite des travaux de la route de Pontlevoy tranche 1 : aménagements de voirie et de sécurisation, études et maîtrise d'œuvre.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à demander une subvention au taux de 30% à la préfecture de Loir-et-Cher dans le cadre de la DETR 2026 pour les travaux de la route de Pontlevoy aménagements de voirie et de sécurisation, études et maîtrise d'œuvre

	€ HT
Aménagements de voirie et sécurisation tranche 1	258 093.50
Maîtrise d'œuvre	12 000.00
<b>Total</b>	<b>270 093.50</b>

Le montant total des travaux est estimé à 270 093.50 euros HT, montant DETR 2026 demandé 81 025.05€

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**4 - Tarifs communaux 2026****Délibération n° 2025/62**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer chaque année pour déterminer les tarifs des services communaux.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**ADOPE**

La grille de tarif des services municipaux ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

<u>Désignation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>1/2 journée semaine</u>	<u>Journée semaine</u>	<u>Week-end du samedi matin au dimanche soir</u> <u>Jours fériés et veille au soir</u>
<i>Les associations communales bénéficient de la mise à disposition gracieuse des salles communales pour leurs activités (location et chauffage)</i>				
<b>SALLE DES FETES</b> caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €	Location salle Chauffage suivant conditions climatiques	<b>80.00 €</b> <b>20.00 €</b>	<b>160.00 €</b> <b>40.00 €</b>	<b>220.00 €</b> <b>50.00 €</b>
<b>SALLE DES ASSOCIATIONS</b> caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €	Location salle Chauffage suivant conditions climatiques	<b>80.00 €</b> <b>20.00 €</b>	<b>160.00 €</b> <b>40.00 €</b>	<b>220.00 €</b> <b>50.00 €</b>
<b>SALLE DE REUNION MAIRIE</b> caution locaux et matériel 200 € caution ménage 60 €	Location salle Chauffage suivant conditions climatiques	<b>32.00 €</b> <b>12.00 €</b>	<b>54.00 €</b> <b>24.00 €</b>	<b>70.00 €</b> <b>24.00 €</b>
<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	1 table et 2 tréteaux 1 chaise 1 banc		<b>3.70 €</b> <b>0.35 €</b> <b>1.15 €</b>	<b>3.70 €</b> <b>0.35 €</b> <b>1.15 €</b>
<b>PODIUM</b> (caution 1 200 euros) location	<b>Mise à disposition de 48h hors montage et démontage</b>			
	Manifestation Hors Commune (quel que soit l'organisateur) dans la limite de 15km autour de la commune			<b>300.00 €</b>
	Manifestation organisée sur la commune par une association			<b>50.00 €</b>
	Mise à disposition d'un administré de la commune avec utilisation sur la commune exclusivement			<b>150.00 €</b>
	Manifestation organisée sur la commune ayant un caractère d'utilité publique,			<b>Gratuit</b>
	Ecole ou regroupement scolaire, Pompiers			<b>Gratuit</b>
<b>ENCART PUBLICITAIRE</b>				
<b>Encart publicitaire</b> <b>Bulletin Municipal</b>	Tarif au choix pour 1 parution			<b>30.00 €</b> <b>50.00 €</b> <b>80.00 €</b>
<b>Personnel technique communal</b>	tarif horaire			<b>30.00 €</b>
<b>Occupation du domaine public à des fins professionnelles et/ou lucratives</b>	Sans électricité le ml/jour Avec électricité le ml/jour			<b>1.00 €</b> <b>1.50 €</b>
<b>CIMETIERE</b> Concession 2m <sup>2</sup>	Concession trentenaire Renouvellement concession trentenaire Emplacement avec caveau 2 places – concession en sus Emplacement avec caveau 4 places – concession en sus			<b>400.00 €</b> <b>200.00 €</b> <b>1 000.00 €</b> <b>1 600.00 €</b>
<b>COLOMBARIUM</b>	concession trentenaire 4 urnes (2 cases) concession trentenaire 2 urnes (1 case)			<b>1 200.00 €</b> <b>600.00 €</b>
	renouvellement trentenaire			<b>200.00 €</b>
	urne supplémentaire pour les concessions acquises avant le 01/01/2011			<b>200.00 €</b>

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**5 - Modification des statuts du SIVOS Vallières-Rilly-Mosnes****Délibération n° 2025/63**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur Le Maire informe le conseil que le SIVOS a décidé d'installer ses bureaux à la mairie de Rilly-sur-Loire de façon pérenne afin de ne plus avoir à déménager le secrétariat à chaque changement de mandat. Le siège du SIVOS, qui est actuellement inscrit à Vallières-les-Grandes, sera désormais à Rilly-sur-Loire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence et mis à jour.

Monsieur Le Maire demande au conseil de se prononcer sur les modifications des statuts du SIVOS.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**APPROUVE**

Les modifications des statuts du SIVOS.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**6 - Projet de centrale agrivoltaïque - AGRIVOLT****Délibération n° 2025/64**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

*Abstentions : /**Contres : /*

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de centrale photovoltaïque au sol de type agrivoltaïque que la société Agrivolt, les propriétaires et les exploitants agricoles portent actuellement sur la Commune de Vallière-les-Grandes. Les ombrières agrivoltaïques s'implanteront sur une surface d'environ 17 hectares, appartenant à des propriétaires privés, situé à côté du hameau de la Genaudière.

Le projet vise à installer des panneaux solaires afin de produire de l'énergie électrique (puissance crête maximale de 14 MwC) tout en maintenant et confortant l'activité agricole en améliorant notamment le potentiel agronomique et en participant à l'adaptation au changement climatique. La production électrique sera accessoire et complémentaire à l'exploitation agricole qui restera l'activité principale du site.

L'exploitante agricole actuelle est associée au projet et va développer son élevage bovin et sa production fourragère. L'installation des panneaux solaires permettra d'ombrer les animaux en période de fortes chaleurs et favorisera également la quantité et la qualité du fourrage. En effet, l'ombre des panneaux permettra de protéger le sol des gelées et limitera la sécheresse du sol. Les retours d'expériences sur les installations agrivoltaïques montrent que la ressource en eau est mieux conservée dans le sol et permet ainsi de limiter l'apport en eau.

S'agissant d'un projet visant à produire de l'énergie, le dossier de permis de construire sera instruit et délivré par les services de l'État.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**Donne** un avis favorable au projet de centrale agrivoltaïque sur les parcelles suivantes :  
YD 6, 7, 37, 40, 43, 44, 45, 48, 50

**Demande** au porteur de projet de respecter les conditions suivantes :

- o Maintenir l'activité agricole sur les parcelles concernées.
- o Assurer l'intégration paysagère des installations pour minimiser l'impact visuel.

## **7 - Modification de la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables**

### **Délibération n° 2025/65**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>13</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>11</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>13</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

*Abstentions : /*

*Contres : /*

Suite à la décision du conseil de soutenir le projet d'implantation d'une centrale solaire par la société AGRIVOLT au lieu-dit « La Genaudière », Monsieur Le Maire propose au Conseil de modifier la carte des zones d'accélération des énergies renouvelables – ZAEnR.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal,*

#### **MODIFIE**

les zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal comme suit et dans le respect des règles du PLUI :

#### **Photovoltaïque au sol et agrivoltaïsme**

Voir document graphique en annexe. Ajout des parcelles suivantes :

YD 6, 7, 37, 40, 43, 44, 45, 48, 50

\*\*\*\*

## **Point commissions communales, questions diverses et informations**

#### **Point SIAEP, Monsieur Le Frêne :**

- Début des travaux de sécurisation en février 2026 sous réserve des conditions météo,
- Relevé des compteurs fin décembre. Monsieur Le Maire indique qu'une convention devrait être signé avec La Poste pour équiper le véhicule du facteur afin de relever en temps réel les consommations et permettre aux usagers de suivre leur consommation. Expérimentation 2026 sur la commune.

#### **Point SIAAM, Monsieur Le Frêne :**

- Lagunage : nouvelles plantations en « standby » désaccord des organismes de suivi et de contrôle,
- Curage prévu en 2026.

Monsieur Le Maire fait le point sur la tonne à eau commune avec Thenay – Le Controis en Sologne. Après interrogation de la commune, il s'avère quelle n'était assurée par aucune des 2 communes. Le Controis en Sologne va donc faire le nécessaire étant le plus quasiment le seul utilisateur. Ensuite soit une convention est signée pour l'utilisation de la tonne par les communes pour une utilisation ponctuelle par Vallières-les-Grandes (et donc sans participation à l'entretien de la tonne), soit la commune la

cède gracieusement au Controis en Sologne ou soit la commune demande une mise en vente de la tonne.

**Point Amasse, Monsieur Le Maire / Monsieur Le Frêne :**

Bras de décharge : un courrier a été envoyé à la communauté de communes du Val de Cher-Controis suite à un échange téléphonique avec la DDT qui évoque la possibilité de faire un déversoir en amont mais pour lequel il faut obligatoirement réaliser une étude hydrologique globale. Il faudrait se tourner vers Amboise pour l'étude d'ù le courrier à la communauté de communes qui a la compétence GEMAPI.

**Bâtiments communaux, Monsieur Le Maire :**

- Logement de « La Poste », moisissures autour des fenêtres, il est prévu de faire une rénovation des joints de fenêtres et joints silicone au bâti.
- Atelier de charcuterie et épicerie, relevé des défauts avec Monsieur Perriault, Artisan maçon reconvertis dans l'expertise immobilière, qui intervient à la demande de la commune et l'architecte. L'assistance juridique la commune est saisie avec le rapport des constatations. Monsieur Le Maire propose de s'appuyer sur Monsieur Perriault pour épauler la mairie dans ce dossier. Un devis a été demandé.

Réunion commission bâtiments : 6 janvier à 18h30

Départ à la retraite de Monsieur Melot Joël, agent du service technique, au 31 décembre 2025.

Madame Barban rappelle que le cyclo-cross aura lieu le 13/12 toute la journée.

Monsieur Le Maire informe le conseil que l'inauguration des aménagements de l'étang et jardin mairie est reportée en raison de dégradations du site par l'entreprise chargée de poser le compteur ENEDIS et de quelques finitions toujours en attente.

L'éclairage posé pour les cheminements et qui devait servir de test pour la rue de la Sergenterie, est suffisant pour l'étang mais ne se révèle pas suffisant efficace pour une utilisation sur voie publique.

Madame Lorthios s'étonne du report sans informations de la 1<sup>ère</sup> réunion de travaux pour le lotissement. Monsieur Le Maire indique que personne n'a été prévenu par la société.

Madame Barban rappelle qu'il faut organiser la distribution des colis de noël – préparation le 23/12 et distribution le 24/12.

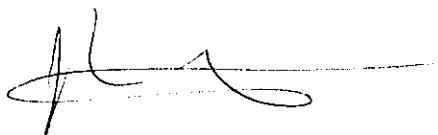
**Monsieur Dubreuil :**

- Informe la commune qu'un poteau télécom penche sur la route au niveau de la station de gaz,
- Demande que le service technique enlève l'herbe sur le trottoir route de Pontlevoy avant la place,
- Demande si une bâche va être posée avec les plantations de la haie du stade car il y a des pieds de roseaux dans la terre – réponse négative de Monsieur Le Maire - et indique que si le temps est mauvais la plantation va être difficile.
- Demande qui doit payer l'eau pour remplir les bâches à eau de réserve incendie des bâtiments agricoles. Monsieur Le Maire indique la défense incendie est du ressort de la commune et que si le SIAEP ne veut pas fournir l'eau sans faire payer la commune prendra en charge. Il peut être envisagé d'utiliser de l'eau de pompage mais il faut au préalable demander une validation par le SDIS.

Séance levée à 22h30

**La secrétaire**

Nathalie Raunet



**Le Maire**

Eric LACROIX

